

Avis aux candidats en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire au titre de l'année 2023



Il est porté à la connaissance des candidats en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire au titre de l'année 2023 que le calendrier relatif à l'organisation de la quatrième (4^{ème}) session des commissions régionales de l'habilitation universitaire est fixé comme suit :

- Du dimanche 28 mai au dimanche 11 juin 2023** : Dépôt des dossiers de candidature via la plateforme numérique « PROGRÈS ».
- Du lundi 12 au samedi 17 juin 2023** : Validation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les chefs d'établissements universitaires.
- Du lundi 19 juin au mardi 04 juillet 2023** : Évaluation des dossiers de candidature via la plateforme numérique par les commissions régionales de l'habilitation universitaire.
- Du dimanche 09 au lundi 10 juillet 2023** : Délibérations des commissions régionales l'habilitation universitaire en présentiel au niveau des conférences régionales des universités et transmission à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par les présidents des conférences régionales les procès-verbaux portant les résultats de l'habilitation universitaire.

- ❑ **Mercredi 12 juillet 2023** : Signature de l'arrête portant proclamation des résultats de la quatrième (4^{ème}) session de l'habilitation universitaire.
- ❑ **Du mercredi 12 au mercredi 19 juillet 2023**: Ouverture de la plateforme numérique pour le dépôt des recours.
- ❑ **Du jeudi 20 au mercredi 26 juillet 2023**: Étude des recours par les commissions régionales de l'habilitation universitaire.
- ❑ **Jeudi 27 juillet 2023** : Délibérations des commissions régionales de l'habilitation universitaire et transmission à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique par les présidents des conférences régionales des universités les procès verbaux portant les résultats des recours.
- ❑ **Dimanche 30 juillet 2023** : Signature de l'arrête portant proclamation des résultats de l'habilitation universitaire, après recours.

